

MAIRIE DE CHAUMONTEL

(Val d'Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019/252

DATE DE CONVOCATION

Le 24 juin 2019

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION DU
TERRAIN DES
« POTERIES »
CADASTRÉ AH 66**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER

PROCURATIONS : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Stéphane ALCOCER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS

EXCUSÉ(S) : Madame Aude POIRÉE, Madame Florence GABRY, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code Civil ;
Vu l'avis des Domaines, caduc depuis le 10/06/2019
Vu le nouvel avis des Domaines datant du 24 juin 2019 ;

Considérant que la délibération n° 2018-206, en date du 09 octobre 2018 prise selon l'avis des Domaines en date du 11 juin 2018 est rendue caduque suite au nouvel avis des Domaines reçu en date du 24 juin 2019 ;

Considérant que la parcelle concernée est en emplacement réservé (ER4) en vue de l'amélioration de l'entrée de ville, la commune de Chaumontel a pris attache auprès du propriétaire, Monsieur WATTELIER, demeurant 70 bis rue de Paris – 60600 Clermont ;

Considérant qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire sur l'aliénation patrimoniale du bien situé à l'angle de la RD 316 et de la rue Oradour sur Glane à Chaumontel, qui constitue la parcelle AH 66 pour une superficie de 3 820 m², ci-dessous référencée :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
AH	66	Rue Oradour sur Glane		38	20

Considérant que le prix consenti à la commune s'élève à 360 000 € (Trois cent soixante mille euros) ;

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité : **Contre** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS*

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AH 66 soit une superficie totale de 3820 m², telle que présentée ci-dessus au prix de 360 000 € (Trois cent soixante mille euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse d'acquisition du bien constitué de la parcelle AH 66 soit une superficie totale de 3820 m², telle que présentée ci-dessus au prix de 360 000 € (Trois cent soixante mille euros), ainsi que l'acte authentique de vente, réitération de ladite promesse et de tout acte administratif afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

